



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aéroports

Question écrite n° 64531

### Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la parution, dans la presse nationale, d'une information selon laquelle le projet visant à créer un nouveau couloir aérien en Essonne serait abandonné. Si l'on peut se féliciter de ce choix, qui répond aux attentes unanimes des habitants et des élus de l'Essonne, une question subsiste quant à l'annonce de contre-projets sur le sud de l'Ile-de-France, notamment celui définissant un couloir au sud d'Etampes, à l'écart de Fontainebleau, et qui concernerait 50 000 personnes. Cette alternative remettrait bien évidemment en cause l'absence d'un nouveau couloir sur le département et la démarche unitaire de la population et des élus locaux. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui confirmer les propos ministériels quant à l'abandon de tout projet de survol de l'Essonne.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement, garant de l'intérêt général, est soucieux de conjuguer le développement économique et de l'emploi, que génère le transport aérien, avec le respect de l'environnement. De façon à favoriser la concertation et la transparence dans l'instruction du dossier de la réorganisation du dispositif de la circulation aérienne en région parisienne, un processus de concertation élargie a été mis en place en début d'année par le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Une expertise indépendante a été confiée à l'agence internationale Eurocontrol, organisme extérieur compétent en matière de circulation aérienne, sous l'égide d'un comité de pilotage à vocation régionale, présidé par le préfet de région, et regroupant des élus des huit départements d'Ile-de-France. Dans chacun des départements concernés, des structures de concertation ont été mises en place, avec les élus et les associations, afin d'informer sur les travaux et de recueillir les propositions à l'intention du comité de pilotage. Le groupe départemental de l'Essonne, pour sa part, s'est réuni à deux reprises en février et mai 2001 sous la présidence du préfet de département. Eurocontrol étudie actuellement, avec le même degré d'approfondissement, au regard des critères de sécurité, d'impact sonore et de capacité, le projet élaboré par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et ceux d'associations de riverains portant sur la desserte d'Orly. Les collectifs d'associations C4A et ANA qui en sont à l'origine ont été, à la demande du comité de pilotage prenant ainsi le relais du groupe départemental, auditionnés par Eurocontrol, respectivement en mai et juin derniers. Le second, invité comme le C4A par le préfet de région à prendre connaissance des premières analyses d'Eurocontrol, a amendé en séance son projet initial lors du comité de pilotage du 11 juillet 2001. Le projet de l'ANA, dans sa dernière version, consiste notamment à créer un couloir aérien au sud d'Etampes et au sud de Melun. Le ministre de l'équipement, des transports et du logement a fait savoir que, au vu des premiers travaux d'Eurocontrol, il apparaissait qu'une alternative à la solution initialement proposée par la DGAC pourra être mise au point et acceptée par tous. De l'avis d'Eurocontrol, les premiers résultats des simulations en temps réel effectuées fin juin à Orly, dans les conditions identiques, pour chacune des trois variantes précitées, tendent à le confirmer. Par ailleurs, comme le prévoit la loi, les commissions consultatives de l'environnement (CCE) de Paris - Charles-de-Gaulle et de Paris-Orly seront officiellement consultées afin de rendre un avis sur le projet, respectivement les 15 et 16 octobre prochains, une fois le rapport d'expertise établi par Eurocontrol. Enfin,

l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) sera saisie du projet lorsque les CCE auront rendu leur avis formel. Après avoir instruit le dossier, et pris connaissance des informations et propositions de l'ensemble des parties concernées, l'ACNUSA rendra un avis au ministre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Franck Marlin](#)

**Circonscription :** Essonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64531

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juillet 2001, page 4202

**Réponse publiée le :** 15 octobre 2001, page 5952